

résolution, c'est qu'après la présente session, cette pratique de fournir des valises et de la papeterie fût abolie. Ce n'est pas un détail insignifiant. Il est vrai que nous vivons à une époque où l'on rêve aux millions, et qu'il est question de grosses sommes ici. Mais une économie de \$5,000 à \$6,000 n'est pas un détail si insignifiant qu'on ne doive y attacher aucune importance. La motion du chef du gouvernement n'a provoqué aucun dissentiment, et c'est toute la Chambre qui a résolu qu'à l'avenir, on ne commanderait plus de valises. Mais je crois que personne, dans cette chambre ou hors de cette chambre, n'a compris qu'en ce qui concerne la présente session, il devait y avoir un changement. Ce que nous avons tous compris, je crois, c'est que ces valises, ayant été commandées pour une partie du parlement, nous compléterions la commande et fournirions des valises à tous les membres des deux chambres à cette session-ci, mais qu'après la présente session, on cesserait de les fournir. Il ne s'agit pas de savoir si c'est une grosse ou une petite économie. Il s'agit d'exposer les faits tels qu'ils sont.

M. FOSTER : Mon honorable ami paraît n'avoir rien compris à la question que j'ai soulevé et qui est celle-ci : la résolution, rapprochée de la demande actuelle de crédit, n'opère aucune économie pour la durée du parlement actuel. Une autre question, c'est celle-ci : le premier ministre, appuyé par le ministre du Commerce, a proposé une résolution dont le texte est contenu dans les journaux de la Chambre. Comment peut-on donner les valises en présence de cette résolution ? Voilà ce que je demande à mon honorable ami d'expliquer, vu, surtout, que la résolution est en réponse au rapport du comité des impressions, concluant à ce que les valises fussent fournies. Ce rapport n'a pas été adopté, mais c'est cette résolution qui l'a été à la place. La résolution déclare explicitement qu'à l'avenir, on ne fournira plus de valises, et elle révoque l'ordre en vertu duquel elles pourraient être fournies. Avant de faire voter ce crédit, que le ministre des Finances invite le premier ministre à proposer une résolution révoquant celle qui a été adoptée avant-hier.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : L'honorable député n'a pas fait un exposé loyal de cette question. D'abord, il dit qu'il n'y aura pas d'économie réalisée durant le parlement actuel. Mon honorable ami, le ministre des Finances, déclare qu'on va économiser \$4,000 par année sur les valises et la papeterie. Voici pourquoi je dis que l'honorable député n'a pas exposé loyalement la question. Le rapport présenté recommandait l'achat de ces valises par ce parlement, et ce rapport a été adopté avec la clause additionnelle lue par l'honorable député, et pourtant que, bien que les valises doivent être fournies au parlement actuel, à l'avenir, on n'en fournira plus.

Cela semble très clair. Le rapport fut présenté, et il ne fut pas adopté, mais le paragraphe contenant la recommandation que les valises soient fournies au parlement actuel, a été adopté par le vote unanime de la Chambre, et le premier ministre a proposé la clause additionnelle qu'à l'avenir, cette pratique fût discontinuée. En les rapprochant l'un de l'autre, ils ne souffrent qu'une seule interprétation.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Alors, personne n'a eu goût de mérite à voter cette résolution. Nous disons que ce parlement-ci aura des valises durant cinq ans, mais que l'autre parlement, sur lequel nous n'avons pas de contrôle, n'en aura pas.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : L'honorable député a mal compris. Il y avait une ancienne règle proposée par le comité mixte des deux Chambres, et adoptée par cette Chambre, portant que pour tout le temps des valises seraient fournies par les fonctionnaires au commencement de chaque parlement. Nous avons abrogé cette règle. Aujourd'hui, il n'y a pas d'ordre ni de règles statuant qu'au commencement d'un autre parlement, dans un an ou dans cinq ans, on fournira des valises ; et en attendant, les valises contenant la papeterie et distribuées tous les ans, sont supprimées, ce qui, au dire du ministre des Finances, est une économie d'environ \$4,000 par année.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Cela veut dire que le parlement actuel a résolu d'avoir des valises, mais qu'il n'y en aura pas pour le prochain parlement.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : C'est ce que l'ancien parlement a dit, et nous déclarons aujourd'hui très clairement qu'à l'avenir, il n'y aura pas de règle autorisant un fonctionnaire à faire une dépense pour des malles en cuir ; nous les supprimons pour toujours. Mais j'ai appuyé surtout sur l'interprétation qu'il a plu à mon honorable ami de donner au rapport du comité des impressions. Il y a une recommandation de fournir des malles en cuir, pour laquelle il a voté et pour laquelle j'ai voté. Il y a une clause additionnelle proposée par le chef du gouvernement à l'effet qu'à l'avenir, on ne fournisse plus de malles en cuir.

M. FOSTER : Je vois ce qui en est. C'est une affaire très plaisante. Je n'étais pas ici quand le rapport fut présenté pour adoption, mais j'entrerais au moment où le chef du gouvernement faisait sa proposition, et j'ai cru qu'elle signifiait quelque chose. J'ai cru que c'était un acte de désintéressement, mais ce n'en est pas un. Toute l'affaire se réduit à ceci : que nous, membres du parlement actuel, aurons des valises, mais que vous empêcherez les membres du prochain parlement d'en avoir.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : L'honorable député (M. Foster) n'a pas l'intention de siéger dans le prochain parlement, sans quoi il ne parlerait pas ainsi.

M. FOSTER : La chose envisagée à sa face même indique que l'économie opérée sera très légère. Le ministre des Finances dit que nous ne pouvons lier le Sénat, et qu'il nous faudra lui fournir de la papeterie, et l'année prochaine, quand les Chambres siégeront, on dira sans doute qu'il est illogique de donner de la papeterie aux membres d'une chambre et de la refuser dans l'autre. Voyons ce qu'il y a dans cette politique.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Il y a ceci : que nous avons réduit de \$10,000 à \$6,000 le crédit affecté à la papeterie. C'est donc